

PROVINCE DE QUÉBEC  
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 2 mai 2022 à 20 h.

Présences :

1- Nancy Banville	4-
2- Marie-Renée Savard	5- René Roberge
3- Frédéric Gagné	6- Lise Lévesque

Absents :

4- Michel Imbeault
--------------------

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.  
M. Alain Thibault, directeur général est aussi présent.

## 1. MOT DE BIENVENUE

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-93 Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Marie-Renée Savard résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adoptée

## 3. ADMINISTRATION

### 3.1 Adoption des procès-verbaux

2022-05-94 Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 4 et 22 avril 2022 soient adoptés.

Adoptée

### 3.2 Lecture et adoption des comptes à payer

2022-05-95 Il est proposé par Nancy Banville appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présenté aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 10 634 à 10 671	87 015.59 \$
PRÉLÈVEMENTS NO 3592 à 3613	19 775.25 \$
SALAIRES ÉLUS (Avril)	4 379.24 \$
SALAIRES INCENDIE (Avril)	14 338.34 \$
SALAIRES EMPLOYES (Avril)	43 311.37 \$
<b>TOTAL</b>	<b>168 819.79 \$</b>

Adoptée

### 3.3 Dépôt des États financiers au 30 avril 2022

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil les États financiers pour la période mensuelle se terminant le 30 avril 2022.

### **3.4 Avis de motion et dépôt du règlement 2022-396 – Code d'éthique des employés municipaux**

Marie-Renée Savard donne avis de motion à l'effet que le projet du règlement 2022-396 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté lors de la présente séance.

Marie-Renée Savard, présente le projet de règlement numéro 2022-396. Celui-ci a pour but d'énoncer :

- Les règles qui doivent guider la conduite des employés municipaux, membres d'un comité ou d'une commission de la municipalité;
- Les règles qui doivent guider la conduite de ces personnes après la fin de leur emploi à la municipalité.

Une dispense de lecture du projet de règlement est demandée.

### **3.5 Comité du patrimoine – résolution en cas de dissolution**

2022-05-96 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers de ce qui suit :

« Advenant la dissolution du Comité du patrimoine de Price, le conseil municipal va prendre en charge les acquis (immobilisation, archives) dudit Comité et de placer les fonds en fiducie pour une période de cinq (5) ans de façon à prévoir la possibilité d'une renaissance de ce dit Comité.

Après la période de cinq (5) ans suivant la dissolution du Comité du patrimoine de Price, les acquis (immobilisations, archives) devront rester à la garde du conseil municipal tandis que les fonds pourront être redistribués à un (1) ou plusieurs organismes à but non lucratif, suivant les priorités du conseil municipal. »

Cette résolution abroge toute autre résolution à ce sujet.

Adoptée

### **3.6 Avis de motion et dépôt du règlement sur le colportage 2022-398**

Frédéric Gagné, donne avis de motion à l'effet que le projet du règlement 2022-396 concernant le colportage sera adopté lors de la présente séance.

Frédéric Gagné, présente le projet du règlement 2022-396 concernant le colportage.

### **3.7 Autorisation de signature de l'entente avec Emploi d'été Canada**

2022-05-97 Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Mathieu Dufour, coordonnateur en loisir à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec Emploi et développement sociale Canada dans le cadre de l'initiative d'emploi d'été Canada 2022.

Adoptée

### **3.8 Achat de terrains – Claudette Roy – Projet Sacré-Coeur**

2022-05-98 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par René Roberge et résolu unanimement de faire l'achat des terrains de Mme Claudette Roy désignés par les lots 5 765 161, 5 765 003 et 6 280 443 du cadastre du Québec pour une superficie totale de 53 302 pi<sup>2</sup> et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer la promesse d'achat.

ET

de mandater les notaires Michaud Charbonneau Heppel inc. pour effectuer la transaction notariée et de mandater Bruno Paradis, maire, ainsi que Alain Thibault, directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Un montant provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « développement municipal » sera attribué afin de couvrir les frais de l'acquisition des terrains et de la transaction.

Les frais de notaire seront assumés par la municipalité.

Adoptée

### 3.9 Acceptation de soumission – Bloc sanitaire et vestiaire

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis un appel d'offre sur invitation pour la réalisation de la phase 1 de son projet de Bloc sanitaire et vestiaire auprès de sept entreprises de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments relatifs à la ventilation ont été reportés à la phase 2 alors que ceux ayant trait à la préparation du terrain et à l'installation de pieux vissés ont été ajoutés à la phase 1 ;

**CONSIDÉRANT QU'** au terme de l'appel d'offre sur invitation, la municipalité a reçu une seule soumission provenant de Cabanon Donado & Rénovation DD.

#### EN CONSÉQUENCE

2022-05-99 Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Frédéric Gagné et résolu unanimement d'accepter la soumission de Cabanon Donado & Rénovation DD pour la construction de la phase 1 du Bloc sanitaire et vestiaire du parc au montant maximal de 89 200,00\$, taxes en sus.

Un montant provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « parc et projets spéciaux » sera attribué afin de couvrir la transaction.

Adoptée

### 3.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-397 - Augmentation du fond de roulement

Marie-Renée Savard, donne avis de motion à l'effet que le projet du règlement 2022-397 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la municipalité sera adopté lors de la prochaine séance.

Marie-Renée Savard, présente le projet du règlement 2022-397 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la municipalité.

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1 Addenda à l'entente des génératrices partagées

2022-05-100 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Frédéric Gagné et résolu d'autoriser le maire, Bruno Paradis et le directeur-général, Alain Thibault à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Price, **un addenda à l'entente** avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de la Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistre;

**QUE** selon ledit addenda, cette entente portera désormais le titre suivant : « **Entente pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de 3 génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres et en partager les coûts d'acquisition** ».

Adoptée

## 5. TRAVAUX PUBLICS

### 5.1 Acceptation de la soumission des Serres de la Baie

2022-05-101 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie « Les serres de la Baie » pour les fleurs de la Municipalité au montant de 3 558.48 \$, taxes incluses.

Adoptée

## 6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 6.1 Acceptation de l'offre de service de la MRC de la Mitis – Projet Sacré-Cœur

2022-05-102 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la MRC de la Mitis au sujet du Projet Sacré-Cœur au montant de 607.22 \$, taxes en sus pour les services suivants :

- Analyse et proposition d'aménagement
- Plan du projet, comprenant le lotissement, les usages projetés ainsi qu'une proposition de modification aux limites d'affectation et de zone projetées
- Estimation des coûts en infrastructures municipales.

Adoptée

### 6.2 Adoption du règlement numéro 394 modifiant le règlement des permis et certificats 321

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QU'** encadrer l'émission des certificats d'autorisation pour les usages saisonniers.

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté le 14 avril 2022;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 avril 2022.

#### **POUR CES MOTIFS :**

2022-05-103 Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 394 qui se lit comme suit :

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 394 modifiant le règlement des permis et certificats 321 ».

#### **ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT**

L'objectif du règlement est d'ajouter des dispositions et un tarif permettant d'encadrer l'émission d'un certificat d'autorisation pour les usages saisonniers.

#### **ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.6**

Le premier alinéa de l'article 5.6 est modifié en ajoutant « ou d'usage saisonnier » à la suite de l'expression « *usage temporaire* ».

#### **ARTICLE 5 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.4**

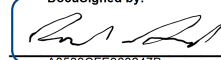
L'article 6.4 est modifié en ajoutant le paragraphe suivant à la suite du paragraphe 11° du premier alinéa :

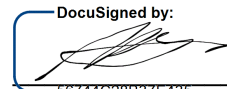
« 12° Certificat d'autorisation d'usage temporaire pour un usage saisonnier : 250,00\$ »

## **ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À PRICE, CE 2 MAI 2022.

  
A3533CFE363247B  
Bruno Paradis, maire

  
56744C28B37E435  
Alain Thibault, directeur général

Adoptée

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

### **7.1 Demande de contribution Grand Air Mitis**

2022-05-104 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une contribution de 200 \$ à Grand Air Mitis pour permettre de financer une partie des activités qu'ils offrent aux jeunes.

Adoptée

### **7.2 Demande d'autorisation – Tour Paramédic Ride Québec**

2022-05-105 Il est proposé par Nancy Banville, appuyée par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage sur la rue William-Evan-Price du « Tour Paramédic Ride Québec » lors de la 6<sup>ième</sup> édition de l'activité qui se tiendra le vendredi 16 septembre 2022.

Adoptée

### **7.3 Demande de commandite pour le Gala de Méritas du Mistral**

2022-05-106 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyée par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une commandite pour le Gala de Méritas de l'année 2021-2022 du Mistral au montant de 150 \$.

Adoptée

### **7.4 Demande de commandite du Club des 50 ans et plus**

2022-05-107 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une subvention de fonctionnement de 5 000\$ au Club des 50 ans et plus, cette subvention implique qu'aucun don ne sera versé au club en 2023 et 2024 dans le cadre du fonds de subvention pour les organismes du milieu.

Adoptée

### **7.5 Demande des finissants de l'école St-Rémi**

2022-05-108 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une commandite pour les finissants de l'école St-Rémi d'un montant de 500\$.

Adoptée

## **8. RAPPORT DES ÉLUS**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS**

### **9.1 Acceptation de l'offre de la MRC – Serveur Collectif**

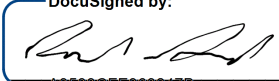
2022-05-109 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la MRC de La Mitis pour le projet de serveur collectif au montant de 600\$.

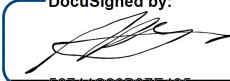
Adoptée

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2022-05-110 Il est proposé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'ajourner la présente assemblée au 23 mai 2022 à 18 h 00.

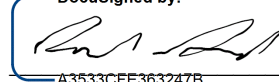
Adoptée

DocuSigned by:  
  
A3533CFE363247B...  
Bruno Paradis, maire

DocuSigned by:  
  
56744C28B37E435...  
Alain Thibault, directeur général &  
Greffier-trésorier

**Attestation :**

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

DocuSigned by:  
  
A3533CFE363247B...  
Bruno Paradis, maire